

L'avenir : une bonne leçon aux parents

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 26

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193696>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

L'avenir.

Une bonne leçon aux parents.

M. Francisque Sarcey, dont nous lisons toujours avec plaisir les intéressantes Causeries, en a publié une dans le *XIX^{me} Siècle*, au commencement de l'année dernière, dont quelques passages nous avaient vivement frappé

Classée dans nos papiers, elle retombe aujourd'hui sous nos yeux, et nous ne résistons pas au désir d'en détacher quelques fragments à l'intention de nos lecteurs.

« C'est une vérité qu'on ne devrait pas se lasser de répéter aux enfants de la bourgeoisie qui ont à cette heure de dix à quinze ans : ils arriveront dans un monde où il faudra que chacun travaille, où l'on ne pourra plus compter sur la fortune du père pour se croiser les bras et faire la fête. Il y aura bien encore par-ci par-là quelques milliardaires dont le capital sera si énorme qu'il suffira durant un demi-siècle à défrayer l'oisiveté des héritiers ; mais ce seront là de rares exceptions, et encore, je vous le dis tout bas, ces exceptions n'ont chance de durer que s'il n'y a pas de révolution sociale : j'entends par là de révolution à la façon de 1793.

» M. Ch. Richet a publié dans la *Revue rose*, une série d'articles, sous ce titre : *Dans cent ans*, où il examine ce que sera, en 1992, la société actuelle. Il montre que la dette publique ira croissant tous les jours, que l'Etat aura par conséquent besoin d'impôts de plus en plus lourds. Il regarde comme impossible que d'ici à vingt ans un impôt n'ait pas été établi sur le revenu ; et l'impôt sur le revenu, qui ne peut être que proportionnel et progressif, passera forcément sur les grandes accumulations de capitaux un terrible niveau égalitaire.

» Mais la richesse sera encore plus sûrement modifiée par la diminution progressive des revenus du capital.

» Il y a cinquante ans, un prêt à sept ou huit pour cent était normal, tandis qu'aujourd'hui un prêt à huit pour cent passe pour usuraire. Aujourd'hui, l'intérêt tend à être de trois à trois cinq pour cent.

» Dans cinquante ans, si les choses suivent la même marche, il ne sera plus que de deux cinq, et dans un siècle de un à un cinq. Avec un million de capital on aura dix mille livres de rente, et qu'est-ce qu'on fera, je vous prie, avec dix pauvres mille livres de rente ?

» Les objets de consommation alimentaire, les loyers, les vêtements, les fantaisies de luxe, tout ce qui s'achète, en un mot, a triplé de valeur en cette dernière moitié de siècle. Il s'ensuit qu'avec dix mille livres de rente on ne se procure qu'une somme de jouissances égale à celle que vous donnaient mille écus il y a soixante ou quatre-vingts ans. On aura donc, avec un million, trois mille francs de rente.

» Il faudra, pour être riche en vivant de ses rentes, posséder une fortune colossale, et cette fortune s'évanouira le jour où il faudra la partager entre plusieurs enfants.

» Ce sont les idées et les chiffres dont nous devrions, dans la bourgeoisie riche ou tout au moins à son aise, nourrir nos enfants. Il faudrait qu'ils grandissent avec cette conviction qu'ils n'auront de fortune que celle qu'ils gagneront par leur travail, que ce soit le travail des mains (qui sera sans doute réhabilité dans un demi-siècle), ou le travail de l'intelligence.

» Je me rappelle mon enfance. J'étais né d'une famille presque indigente. Mais comme je voyais mon père, quand on venait toucher une note, ouvrir le secrétaire et en tirer des pièces de cent sous, — le louis en ce temps-là était une rareté, — je m'imaginai qu'il y en avait là un réservoir inépuisable... Quand je demandais quelque chose dont j'avais envie à ma brave femme de mère :

— Nous n'avons pas d'argent, me disait-elle d'un ton triste.

— Il y en a dans le secrétaire, répondais-je.

« C'est, hélas ! ce que répondent encore nos enfants à cette heure. Ils ne croient pas à l'implacable nécessité qui leur incombera de gagner leur pain et celui de leur famille. Eux aussi ils se disent qu'il y a de l'argent dans le secrétaire, et ils croient qu'il y en aura toujours.

La différence, c'est que j'ai cru cela

jusqu'à dix ans, tandis qu'eux, ils le croient jusqu'à vingt, jusqu'à vingt-cinq. J'ai senti assez vite le prix de l'argent, parce qu'on n'avait pas le sou à la maison. Nos fils ne se doutent pas combien il est difficile à gagner, parce qu'ils le voient couler à travers les doigts. Ils mangent, comme disait un vieux proverbe de chez nous, leur pain blanc le premier. L'avenir se chargera de rectifier leurs idées sur la valeur du louis d'or.

« La démocratie monte, et avec la démocratie l'égalité des fortunes. Je prévois l'avènement d'un siècle où l'on ne s'amusera guère. Est-ce cette préoccupation qui rend nos jeunes gens si moroses ?... »

La colonie vaudoise des Vigneneuves, ou Premières vignes, au Kentucky.

A l'occasion du départ de nombreux émigrants vaudois pour le Pécos, dans le courant de l'année dernière, nous avons rappelé, ainsi que plusieurs autres journaux, que déjà, dans les premières années de ce siècle, 17 personnes de Montreux et de Blonay partirent pour le Kentucky, ayant à leur tête Daniel Dufour, de Montreux, et qu'ils furent les premiers qui introduisirent dans cette contrée la culture de la vigne.

Si nous revenons aujourd'hui sur ce fait, c'est que nous en trouvons le récit dans les journaux de 1801 et de 1803, avec des détails très curieux sur le départ et l'établissement de ces colons, détails qui n'ont pas encore été reproduits et qu'on lira, sans doute, avec intérêt. Nous les publions textuellement :

Extrait du *Nouvelliste vaudois* de 1801 :

LAUSANNE, 27 janvier. Hier on a vu s'embarquer à Ouchy, pour passer à Genève, de là à Bordeaux et de Bordeaux en Amérique, grand nombre d'individus de tout âge et de tout sexe. Des familles entières ont ainsi réalisé toute leur fortune et vont établir une colonie au Kentucky, sous la direction du citoyen Daniel Dufour. La seule paroisse de Montreux, dont il est originaire, a fourni à ce citoyen 14 compagnes ou compagnons de fortune ou d'infortune.